

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SAISINE SUR

« QUELS LEVIERS POUR RENFORCER LA COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE FRANCAIS? »

(*Décision du Bureau du 4 avril 2017 – NS 171410*)

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire constituent historiquement des atouts de l'économie française. Cependant, si le solde commercial du secteur alimentaire est resté globalement positif au niveau national avec 6.1 milliards en 2016, année marquée par un contexte notamment commercial et climatique qui a révélé la grande fragilité économique de certaines filières, il a baissé de 3,1 milliards d'euros par rapport à 2015, avec de fortes disparités entre les filières.

De plus, au fil des années, les marchés agricoles, y compris au sein de l'Union européenne, sont devenus de plus en plus concurrentiels ce qui a généré des bouleversements, parfois au détriment de notre pays, quant aux places respectives occupées par les différents États-membres.

Au regard de l'importance des enjeux sociétaux, économiques, environnementaux et financiers que porte l'agriculture dans notre pays, notre assemblée considère nécessaire d'apporter sa contribution sur le sujet de la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français, aux réflexions sur les différentes politiques publiques de tous niveaux qui influent sur celle-ci.

En effet, au-delà de sa vocation première qui consiste à nourrir la population, l'agriculture, activité de proximité, joue un rôle essentiel en termes d'attractivité et de vitalité des territoires. Elle conditionne aussi l'environnement, la qualité des paysages et la biodiversité. L'agriculture doit donc se réapproprier l'ensemble de ces enjeux, au premier rang desquels la viabilité économique des exploitations et des entreprises agroalimentaires, créatrices de richesse nationale.

L'avis du CESE d'octobre 2011 « *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement* » a souligné que «... la compétitivité d'un pays n'est pas une fin en soi ; elle n'a de sens que si ses résultats sont mis au service de l'amélioration durable du bien-être des populations concernées et, donc, si la compétition qu'elle implique n'entraîne pas de déséquilibres insoutenables ». Il s'agit par conséquent d'analyser l'agriculture et l'agroalimentaire en utilisant cette approche de la compétitivité au service d'un

développement équilibré, qui conduit à ne pas restreindre la réflexion à la seule question des prix.

En se fondant sur les différents travaux sectoriels déjà menés en la matière, sans se limiter à la dimension purement économique, et en confrontant leurs conclusions, l'avis visera à une mise en perspective globale dans le cadre d'une approche systémique des trois piliers du développement durable. Dans cet objectif, les thématiques suivantes seront abordées :

- l'évolution des facteurs de compétitivité de différents pays européens (parts de marché, prix, satisfaction des besoins intérieurs, fiscalité, productivité du travail, ...);
- les différentes dimensions de la compétitivité hors-prix (réglementations, organisation des filières, recherche, formation, savoir-faire ...) et leurs perspectives;
- le rôle des politiques publiques concernées (agricole, alimentaire, territoriale, sociale, environnementale...) et leur cohérence.
- les impacts du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE).

Une attention particulière sera également portée aux différents « indicateurs complémentaires au PIB ».

Après avoir identifié les différents enjeux relatifs à la compétitivité des systèmes et entreprises de production et de transformation, l'avis simple, sans rapport préalable, présentera, en s'appuyant sur les démarches et les expériences qui « fonctionnent » dans certaines filières, les leviers et les transitions qui, pour notre assemblée, sont de nature à conforter la réussite de l'agriculture et de l'agro-alimentaire français pour le 21^{ème} siècle.

Au cours de sa réunion du mardi 4 avril 2017, le Bureau a décidé de confier à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation la préparation d'un projet d'avis qui pourrait faire l'objet d'une présentation en séance plénière le mercredi 29 novembre 2017.